

# Pays d'Aix - écologie

(Association loi de 1901)

## Elargissement de la RD9

### Enquête publique

---

La RD9 relie Aix en Provence à Vitrolles entre A51 et A7 sur 16 km à 2x2 voies, avec des caractéristiques de voie rapide. Mais il subsiste un goulet d'étranglement sur 3 km, au niveau du bassin du Réaltor qui est un réservoir d'eau de la Société des eaux de Marseille.

Même si la suppression de cet étranglement favorise objectivement la circulation routière, est-il vraiment raisonnable de s'y opposer ?

Cet aménagement qui permettrait de fluidifier la circulation, notamment celle des transports routiers de voyageurs très présents sur la liaison et donc de faire baisser la pollution, éliminerait avant tout un point noir de sécurité routière.

### Le contexte environnemental et les solutions proposées :

Le plateau de l'Arbois reste la principale coupure verte existante subsistant entre Aix et Vitrolles. Le bassin artificiel du Réaltor et le vallon du Grand Torrent qui le prolonge au Nord en direction de La Mérindole sont des réserves importantes pour l'avifaune (classées en zone Natura 2000) même si elles sont déjà bordées au Sud par la RD9 existante et, plus récemment, à l'Ouest par la LGV.

La construction de nouvelles infrastructures ne doit pas conduire à fragmenter davantage ces espaces naturels et à diffuser les nuisances en milieu relativement préservé.

C'est pourquoi, nous sommes opposés au projet de tracé « Nord 2 Vert ». En outre, la topographie du site est très défavorable à ce tracé, en particulier au niveau des falaises situées immédiatement à l'Est de la dépression où coule le ruisseau du Grand Torrent (voir carte ci-après). Le dénivelé de 40m environ à récupérer imposerait de longues tranchées et des pentes importantes, impliquant réglementairement des voies supplémentaires Poids Lourds, portant le projet à 5 voies en déblai, soit de nouvelles coupures très sévères dans le milieu naturel !

Le tracé Sud qui fait l'objet de l'enquête publique évite une nouvelle fragmentation des espaces à protéger et constitue donc la moins mauvaise solution. La protection des riverains (lotissement du Lac Bleu) est correctement assurée par un décalage de la nouvelle RD9 vers le bassin, grâce à un comblement relativement marginal du fond de quelques anses du lac (les parties plus profondes du bassin sont évidemment situées au Nord, coté barrage).

Cette atteinte à l'environnement, certes dommageable, constitue le prix à payer pour protéger les riverains sans impacter l'ensemble du site du Réaltor.

### Les améliorations au projet du CG13 :

Nous demandons que le projet soit amélioré pour prendre en compte la possibilité de passage d'un futur Transport Collectif en Site Propre (TCSP) routier, reliant Aix, les Milles, La Duranne, la gare TGV, Vitrolles et l'Aéroport de Marignane et ceci indépendamment du projet d'ouverture aux voyageurs de la voie ferrée Aix –Rognac qui n'a pas les mêmes objectifs de desserte.

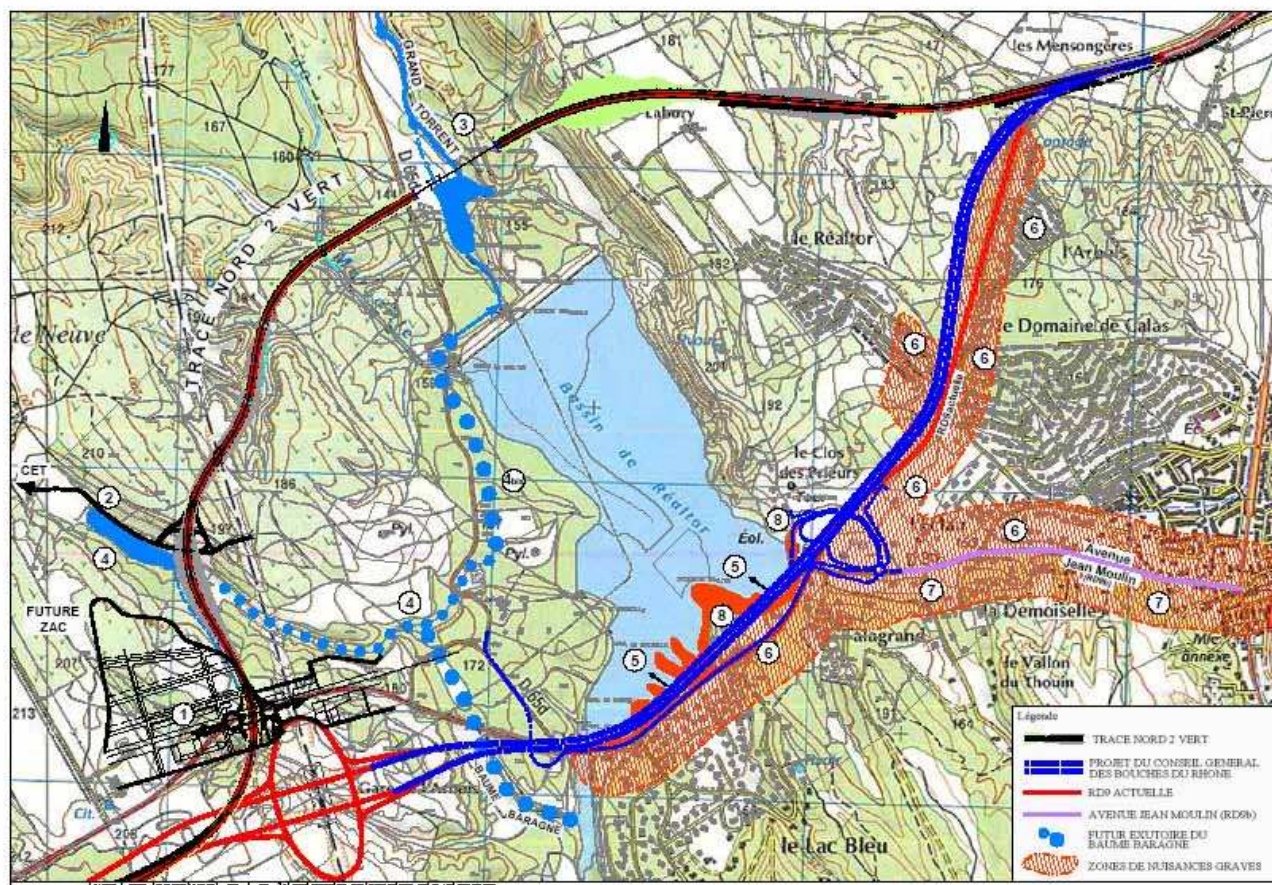
La circulation des modes doux (piétons, vélos) fréquentant le site du Réaltor devra également être prise en compte dans l'aménagement.

On peut aussi s'interroger sur la pertinence de l'échangeur supplémentaire créé au niveau de l'avenue Jean Moulin, les liaisons locales pouvant être assurées à partir des échangeurs existants de Lagremeuse et de la gare TGV.

La prise en compte de ces propositions – modes doux et sites propres sur tout le parcours ainsi qu'une réflexion approfondie sur l'échangeur – constitue une condition sine qua non de notre soutien au projet.

Sans une alternative forte aux transports routiers individuels, (les modes de déplacement en voiture, tels qu'ils sont actuellement pratiqués, satureront de toute façon à plus ou moins long terme ce nouvel aménagement), et sans une priorité donnée aux transports en commun l'empreinte écologique de ce projet nous semble un prix trop lourd à payer, tant par l'environnement que par les riverains.

### Cartographie publiée sur le site internet de l'ADSR ([www.adsr.asso.fr](http://www.adsr.asso.fr)) :



*En rouge bordé de noir : le tracé Nord 2 Vert proposé par l'ADSR (avec passage en tranchée couverte sous le Grand Torrent et en pont sous la LGV)*

*En bleu : le projet CG13 soumis à l'enquête publique*

*En rouge : les voiries existantes surchargées en bleu si elles sont retraitées dans le cadre du projet (ancienne RD9 au niveau du Lac Bleu et RD65d)*

*En mauve : l'avenue Jean Moulin conduisant au centre de Calas*